RCS : PERIGUEUX
Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2008 B 00219
Numéro SIREN : 504 361 106
Nom ou dénomination : ABCDM

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt 2161

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX
30 JUIN 2023
ARRIVÉE

ABCDM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : Bâtiment le Valon
155 Route d'Atur -Atur
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

504 361 106 RCS PERIGUEUX

REQUÊTE
à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de PERIGUEUX

La soussignée, Véronique DE ABREU
demeurant 310, route Victor Hugo – SAINT-LAURENT-SUR-MANOIRE 24330 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Agissant en qualité de gérante de la société ABCDM, société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, ayant son siège social Bâtiment le Valon - 155 Route d'Atur -Atur, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 504 361 106 RCS PERIGUEUX,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société ABCDM a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés dues à une désorganisation du service comptabilité interne, la Société n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de SIX (6) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Fait à BOULAZAC ISLE MANOIRE
Le 30 juin 2023

Véronique DE ABREU
Gérante

No de rôle : 2023 003328

ORDONNANCE

Nous, Hubert BARAER, Président du Tribunal de Commerce de Périgueux,
Assisté de Maître Bruno DUNOYER, Greffier,

Vu les articles L 223-26 du Code de Commerce,

Vu la requête présentée par :
MME De ABREU Véronique
es qualité de représentant légal de
la société ABCDM (SARL)
155, Route d'Atur
Bâtiment le Valon Atur
24750 Boulazac Isle Manoire
RCS PERIGUEUX 504 361 106

Attendu que le requérant demande que soit prorogé le délai pour réunir l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes annuels ;
Attendu que le requérant justifie être dans l'impossibilité de réunir l'assemblée générale dans les délais légaux;
Qu'il y a lieu de faire droit à la demande ;

PAR CES MOTIFS

Prorogeons jusqu'au **31/12/2023** le délai pour réunir l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** de la **société ABCDM (SARL)**

Disons que les dépens seront supportés par le requérant

Fait et ordonné à Périgueux 3 Place Yves Guéna
Le 6/07/2023

Le Greffier **Le Président**